

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 25 FÉVRIER 1848.

Rapport de la Commission des Naturalisations, sur la demande de naturalisation ordinaire du sieur Marie-Augustin-Pierre-Jean-Baptiste Bourcet, Major au 3^{me} régiment des chasseurs à pied.

(Voir le N° 542, session 1846-1847 de la Chambre des Représentants.)

MESSIEURS,

Le pétitionnaire est né le 8 septembre 1797, à Fontaine, département de l'Ysère (France). En 1814 il fut admis dans une compagnie des gardes du corps, et servit ensuite comme lieutenant au 4^{me} régiment des hussards. Après avoir abandonné la carrière militaire en 1817, il s'enrôla de nouveau comme volontaire dans le régiment des chasseurs à cheval de la garde royale, en 1820 ; il passa ensuite comme sous-officier au 5^e régiment des chasseurs à cheval ; en 1827 il fit de nouveau partie des gardes du corps qu'il quitta en 1828. Du 4 décembre 1828 au 18 février 1830 il servit en Turquie. Rentré dans sa patrie, il fut attaché, le 3 avril 1830, à l'armée expéditionnaire d'Afrique, en qualité d'interprète avec rang de capitaine. En septembre 1830, il vint en Belgique combattre pour l'indépendance de ce pays, et fit partie du corps des chasseurs Niellon, breveté lieutenant de corps francs, le 23 novembre suivant, un arrêté royal du 30 septembre 1831 le nomma capitaine.

Sa Majesté, par arrêté du 8 janvier 1848, l'a promu au grade de major : il sert actuellement en cette qualité au 5^{me} régiment des chasseurs à pied.

Le major Bourcet est décoré de la Croix de fer et Chevalier de l'Ordre de Léopold.

Il a épousé une femme belge.

Les autorités consultées estiment qu'il est digne de la faveur qu'il sollicite.

La Chambre des Représentants, dans sa séance du 8 décembre 1847, a pris sa demande en considération, à la majorité de 59 suffrages contre 24.

J. VAN SCHOOR, Rapporteur.